



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE  
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
séance du vendredi 30 avril 2010**

01-2	CHEMIN DE SAINT CLAUDE – TERRAIN LEVAUX – PARCELLES AR N°142 ET 219 – CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE ASSORTIE D'OBLIGATIONS PARTICULIERES
------	--

Il y a deux manières d'aborder cette délibération.

La première indique que la Ville possède un terrain qu'elle souhaitait utiliser pour le transfert du collège de la Fontonne.

Cette opération ne pouvant se faire on vend le terrain à un promoteur, on réduit la surface constructible et on sort 1/3 en logements sociaux et dans la foulée, on empoche 5 millions d'euros.

Présenté de la sorte, on pourrait croire que seuls les esprits chagrins y verraient un mauvais plan.

Qui oserait critiquer la construction de logements sociaux alors que la situation du logement sur la commune est catastrophique ?

Effectivement, ces quelques dizaines d'habitations seront les bienvenues mais faut-il en rester à cette proposition ou réfléchir dans le but de mieux faire ?

Dans cette optique, la deuxième manière d'aborder la situation pourrait être la suivante.

En 1993, début 1994, le maire de l'époque avait eu la bonne idée d'acheter ces deux terrains qu'il prédestinait à du logement social. La dizaine d'élus de l'époque qui sont encore dans cette salle doivent s'en souvenir.

En effet, en ces temps là, il était de bon ton de faire des réserves foncières pour le logement social plutôt que de brader notre patrimoine communal pour des opérations à hautes valeurs ajoutées pour les promoteurs privés.

Donc, aujourd'hui, à partir du moment où il n'y a pas eu d'autres délibérations sur le sujet, on peut affirmer que ce n'est pas 35% mais 100% de logements sociaux qui devaient sortir dans ce secteur.

Par ailleurs, la position de limiter les m2 constructibles n'est pas critiquable au premier abord, mais au vu de la situation, ne pourrait-on pas utiliser les bonifications afin de construire un peu plus de logements en travaillant plus profondément le projet architectural dans le sens du mieux vivre ?

Concernant le prix de vente, il n'y aurait rien à redire si l'opération devait être pilotée par un organisme social.

Tel que présenté dans la délibération, et même en tenant compte de notre habitude non critiquable de vendre au prix des domaines, le promoteur qui va être choisi, réalisera une opération en or.

De plus, 5,3 millions d'euros dans les caisses de la Ville n'est là aussi pas critiquable, mais on va le voir dans quelques instants, est-il préférable de rajouter 5 millions aux 8 millions ou de se donner un énorme bol d'air dans la gestion des logements sociaux ?

Depuis des années, vous nous dites qu'il est très difficile de créer du logement social car le prix des terrains est astronomique. Et aujourd'hui, alors que l'on découvre que l'on possède 2 hectares de terrain d'où peuvent sortir des dizaines de logements sociaux, on jouerait « petit bras » en offrant les 2/3 à un promoteur privé !

Désolé de peut-être passer pour des esprits chagrins, mais là, vous marchez sur la tête.

Aussi, nous vous demandons expressément de revoir votre position dans l'intérêt des familles qui vivent dans des taudis, dans des voitures ou dans la rue.